

MAIRIE DE BRIE - 16590

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 25

Procuration : 2

Votants : 27

L'an deux mil vingt trois

Le : **24 avril**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **17 avril 2023**

OBJET : D2023_4_2

Modalités de remboursement
de l'avance du budget
général en 2022 au
Groupement d'Habitations

Présents : BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; IMARD C ; JOUANNET J ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; URBAJTEL P ; VIEUILLE R ; VRIET L.

Ont donné procuration : BERTHELON S à BUISSON M ; LACOURARIE S à URBAJTEL P.

Secrétaire de séance : Laure BOURGADE

Le rapporteur rappelle que pour l'acquisition de divers bien (maison Brebion, maison Sécher), le budget général a fait une avance de trésorerie au budget du Groupement d'Habitations de 120 000 € fin 2022.

Afin de prévoir les modalités de remboursement, il y a lieu de prendre une délibération.

Il est proposé de procéder au remboursement sur une durée de 6 ans soit 20 000 € par an, à partir de 2023, dans la mesure où le budget du Groupement d'Habitations peut le supporter. Si cela n'était pas supportable une année, l'échéance serait reportée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- décide de rembourser l'avance faite au budget du Groupement d'Habitations sur une durée de 6 ans, à raison de 20 000 € par an, à compter de 2023 ;

- dit que si une année, cela n'était pas supportable pour le budget du Groupement d'Habitations, l'échéance serait reportée d'autant.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 26 avril 2023

Pour copie conforme :

En Mairie, le 26 avril 2023

Le Maire,